



HAL
open science

L'agriculture d'abattis-brûlis et les régulations foncières à l'épreuve de l'urbanisation. Une étude de cas dans le haut Rio Negro, Nord Ouest amazonien, Brésil

Ludivine Eloy, Laure Empeaire

► To cite this version:

Ludivine Eloy, Laure Empeaire. L'agriculture d'abattis-brûlis et les régulations foncières à l'épreuve de l'urbanisation. Une étude de cas dans le haut Rio Negro, Nord Ouest amazonien, Brésil. Karthala. Systèmes de production et durabilité dans les pays du Sud, Karthala, pp.193-211, 2010. hal-00452110

HAL Id: hal-00452110

<https://hal.science/hal-00452110v1>

Submitted on 17 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'agriculture d'abattis-brulis et les régulations foncières à l'épreuve de l'urbanisation

Une étude de cas dans le haut Rio Negro, Nord-Ouest amazonien, Brésil

Ludivine ELOY et Laure EMPERAIRE

En Amazonie du nord-ouest, des systèmes de production diversifiés dépendent d'un corpus complexe de droits fonciers. Ces droits, associant normes collectives et logiques individuelles, assurent la flexibilité de l'accès aux espaces-ressources. La question de la durabilité des systèmes de production amérindiens dans des régions où se juxtaposent des pôles urbains en croissance rapide et des Terres Indigènes se pose. Notre démarche consiste à analyser les relations entre les dynamiques des systèmes de production agricole et les territorialités des familles amérindiennes. Nous prenons comme exemple la région de São Gabriel da Cachoeira, principale ville du nord-ouest de l'Amazonie brésilienne. En termes d'emprise spatiale, il apparaît une intensification agricole autour de la ville qui va de pair avec la dominance de la propriété privée et l'augmentation démographique. Néanmoins, l'analyse plus poussée du fonctionnement des unités familiales montre que la complexité des systèmes d'activités développés en zone forestière se retrouve aussi en contexte péri-urbain et qu'elle incorpore alors la ville comme un élément de son fonctionnement. Le maintien de cette complexité repose sur une multilocalité des activités et sur leur complémentarité économique. Les familles ont leurs sites de production répartis entre les espaces urbain, périurbain et forestier. Cette innovation territoriale dépend des relations sociales nouées tant en zone forestière qu'urbaine et qui se traduisent concrètement par différentes formes d'accès à la terre et aux ressources. On retrouve ainsi, associées à ces stratégies familiales, une grande diver-

sité de tenures foncières qui va de la propriété privée à l'usufruit commun. Cette nouvelle « multilocalité » reflète l'adaptabilité de systèmes d'activités amérindiens au contexte urbain contemporain.

Les processus d'urbanisation à l'œuvre dans les forêts tropicales, en ce qu'ils associent augmentation de la population, insertion de la production agricole dans l'économie de marché et changements de tenure foncière, sont le plus souvent identifiées comme la cause du déclin des pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles (Blanc-Pamard *et al.*, 2005 ; Scouart et Lambin, 2006, Siren, 2007). Durant les années 1990, les villes amazoniennes du Brésil ont accueilli deux fois plus de population rurale que le reste du pays (Léna, 1997). Le taux d'urbanisation avoisine aujourd'hui les 70 % (IBGE, 2007). Cette évolution est due à la croissance démographique des grandes agglomérations, mais également au développement des petits chefs-lieux de l'« Amazonie des fleuves » (Browder et Godfrey, 1997 ; Eloy *et al.*, 2005). La croissance des villes moyennes est souvent interprétée comme le résultat d'un exode rural massif, lié à l'étiollement du marché des produits extractivistes, à la recherche d'un mode de vie plus valorisé, permis par les emplois rémunérés, la poursuite des études et l'accès aux soins (Emperaire, 2000). Face au développement de « villes dans la forêt » et à l'augmentation des financements destinés à la protection de l'environnement en Amazonie (Chapin, 2004), il devient de plus en plus nécessaire d'identifier les dynamiques locales de gestion des ressources dans des territoires encore en retrait de l'arc de déforestation. Les systèmes socio-écologiques des populations traditionnelles sont néanmoins difficiles à appréhender (Walker *et al.*, 2002). Les tenures foncières dans les territoires amérindiens d'Amazonie sont particulièrement complexes, ils ne relèvent ni de l'accès libre, ni de la propriété privée, mais d'un ensemble de droits associés aux différents espaces-ressources, qui combinent normes collectives et logiques individuelles (« *commons* ») (Berkes *et al.*, 1998 ; Ostrom *et al.*, 1989).

On propose dans cet article de discuter la durabilité des systèmes de production amérindiens en Amazonie du nord-ouest, où, nonobstant l'existence d'une mosaïque continue de Terres Indigènes recouvrant près de 11000 km², le processus d'urbanisation s'accélère. Notre démarche consiste à analyser les liens entre les dynamiques des systèmes de production agricole et les territorialités des familles amérindiennes installées dans une ville de moins de 20 000 habitants située dans le haut Rio Negro. À la différence des autres villes d'Amazonie, on ne note pas d'apparition de déboisements massifs autour de la ville. Au contraire, il semble que les habitants associent les ressources de la ville et celles traditionnellement produites par l'abattis-brûlis, en jouant sur la flexibilité de ce mode de culture au lieu de le déséquilibrer (Eloy, 2008a). On suppose que la compréhension des interactions entre les modes d'accès au foncier et les systèmes de production agricole permet de remettre en question les liens

de causalité directs entre tenure foncière et intensification agricole (Chauveau, 2007 ; Jouve, 2007).

Après une brève description de nos choix méthodologiques, nous décrivons les étapes des transitions agraires et foncières induites par l'urbanisation, afin d'en dégager les innovations agricoles et territoriales qui expliquent le maintien d'un paysage essentiellement forestier. En conclusion, nous envisageons les implications de ces innovations dans la mise en œuvre du développement durable en Amazonie.

La forêt et les essarts aux abords de la ville

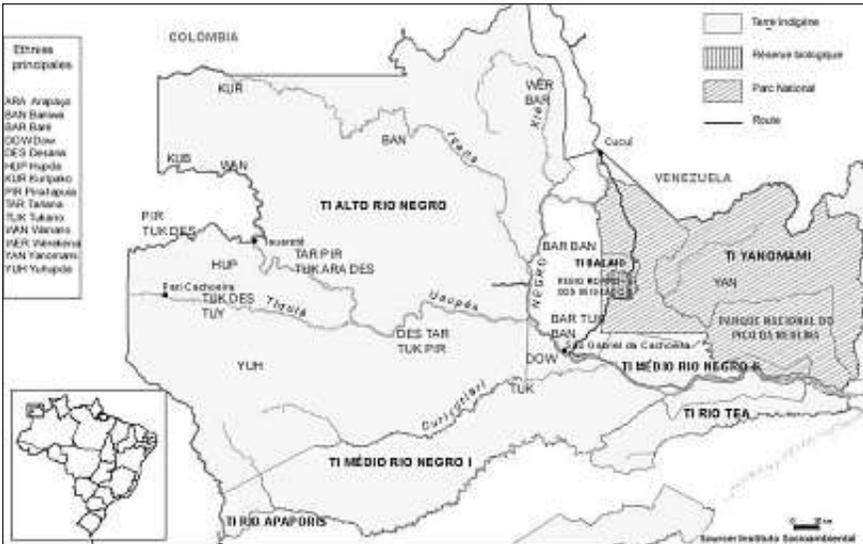
Notre terrain d'étude est la région du Rio Negro, située dans une zone de frontière tri-nationale (Brésil, Colombie, Venezuela), éloignée de l'arc de déforestation brésilien, où cohabitent 22 ethnies amérindiennes (Figure 1). La capitale de la commune, São Gabriel da Cachoeira, est située au bord du Rio Negro, à 800 km au nord-ouest de Manaus. Environ 80 % de la population urbaine (15 000 habitants) est amérindienne (ISA/Foirn, 2004). Actuellement aux portes d'un vaste ensemble de Terres Indigènes¹, la ville est issue d'un fortin du dix-huitième siècle qui a été suivi d'une base missionnaire. Touchée par les politiques de développement des infrastructures amazoniennes et le renforcement du contingent militaire, elle a crû rapidement dans les vingt dernières années. Aujourd'hui, l'économie de la ville repose essentiellement sur les revenus des fonctionnaires et les pensions de retraite des vieux agriculteurs. Si le marché urbain offre des débouchés pour les produits (fruits, manioc, poisson et fibres) en provenance des Terres Indigènes, São Gabriel est en grande partie approvisionné par l'agriculture industrielle du centre et sud du pays, notamment en ce qui concerne les produits animaux et ceux manufacturés (Eloy *et al.*, 2005 ; Eloy, 2008b).

Dans le bassin du Rio Negro, les familles amérindiennes ont développé un système d'activités associant l'agriculture, la pêche, la chasse et la cueillette. Les écosystèmes amazoniens à eaux noires se caractérisent par une faible productivité de biomasse animale et végétale et la prédominance de podzols hydromorphes. Le manioc (*Manihot esculenta* Crantz) et de nombreuses espèces de poissons constituent la base de l'alimentation (Chernela, 1989). L'agriculture d'abattis-brûlis est pratiquée sur des sols ferrallitiques, oligotrophes et acides (Moran, 1991). La division du travail est marquée : les hommes s'occupent principalement des travaux

1. Grâce à la délimitation de Terres Indigènes, la Constitution brésilienne reconnaît aux populations amérindiennes le droit à l'usufruit exclusif et collectif de leurs territoires traditionnels (Magalhães, 2003).

de défrichement, tandis que les femmes se consacrent à l'entretien des abattis et à la préparation des aliments.

Figure 1. Localisation de la zone d'étude (source : Instituto Socioambiental)



Les droits sur les espaces-ressources sont passés, au cours de la colonisation, par une série de modifications imposées par les nouveaux occupants et leur reconfiguration dans le contexte urbain d'aujourd'hui ne représente que le dernier stade d'une histoire qui commence avec la traditionnelle *maloca* ou maison communautaire. Aujourd'hui, ces droits s'expriment essentiellement à l'échelle du groupe familial, échelle qui, parfois, est celle du village ou de la communauté². Dans les villages avoisinant São Gabriel, les espaces support des jardins-vergers et des abattis de chaque unité domestique font l'objet d'une appropriation exclusive temporaire ; les droits d'accès, d'exploitation et de gestion des recrûs forestiers reposent, quant à eux, sur un pas de temps plus long et opèrent selon une logique patrilinéaire. L'exploitation de la forêt pour la cueillette, la chasse ou l'ouverture de nouveaux abattis est ouverte à tous les membres

2. Ce terme, introduit par les missionnaires, désigne l'ensemble des familles qui cohabitent au sein d'un même village et qui ont un certain nombre de pratiques en commun (fêtes, travaux, exploitation de certaines ressources) et d'échanges réciproques. Les villages des environs de São Gabriel sont multiethniques, en raison des mouvements de migrations intenses (Brandhuber, 1999). L'incorporation d'un nouveau groupe domestique à la « communauté » repose le plus souvent sur des liens de parenté et d'alliance.

de la communauté, sous réserve de l'accord du représentant du village, qui se livre le plus souvent à la consultation de l'ensemble de la communauté.

Au vu des travaux portant sur les stratégies paysannes de production en Amérique Latine (Mesclier, 2006 ; Toledo *et al.*, 2003), notre hypothèse est que la durabilité des agroécosystèmes forestiers aux abords de la ville tient à un ensemble de pratiques territoriales et économiques qui visent la complémentarité entre les activités agricoles, l'exploitation directe des ressources naturelles, forestières, cynégétiques ou halieutiques, et d'autres sources de revenu comme les emplois urbains.

Notre méthode a consisté à croiser les données issues de deux approches :

– une analyse spatiale de l'agriculture périurbaine³ et des normes foncières autour de la ville ;

– une étude des systèmes de production, basée sur une série d'enquêtes concernant les trajectoires de migration, les modes d'accès et d'appropriation des espaces-ressources, ainsi que les pratiques agricoles de groupes familiaux, choisis selon un échantillonnage raisonné.

Pour l'analyse spatiale, nous avons utilisé la lecture de paysage, la télédétection et des relevés de terrain avec GPS. Les données ont été rassemblées dans un système d'information géographique (Arcview 3.2), ce qui a permis d'établir les cartes des zones agroécologiques et de la maille foncière dans la région de São Gabriel da Cachoeira. L'analyse diachronique d'images satellitales a révélé les dynamiques de l'agriculture périurbaine (Eloy et Le Tourneau, à *paraître*). Pour l'étude des systèmes de production, des enquêtes et l'observation participative, menées auprès d'un premier échantillon de familles (n = 210), ont été approfondies avec 75 familles. Une centaine de ces familles (55 %) ont été choisies dans les différents quartiers de la ville, tandis que 45 % d'entre elles ont été enquêtées dans onze villages répartis selon un gradient d'accessibilité à la ville. Nous avons privilégié l'analyse transversale des migrations : sur des pas de temps allant de la semaine à l'année, et sur des échelles sociales allant du groupe domestique au ménage confédéré⁴, nous avons relevé la nature des activités économiques, des modes d'accès aux ressources et des déplacements entre les lieux de l'espace de vie, avec un géoréférencement des unités spatiales mises en jeu (Domenach et Picouet, 1987 ; Reboratti, 1986 ; Cortes, 1998 ; Dureau, 2002). Cette démarche a eu pour avantage de mettre en évidence les éventuels décalages entre la cartographie officielle du foncier et les pratiques réelles d'appropriation des ressources (Lavigne-Delville *et al.*, 2001).

3. Celle-ci peut se définir comme l'agriculture pratiquée dans l'espace où s'exprime la concurrence entre usages agricoles et non agricoles des ressources (terre, eau, main-d'œuvre, fertilité, déchets), (Temple et Moustier, 2004). Nous avons travaillé dans un rayon de 25 km autour du centre urbain.

4. Notion introduite par Balán et Dandler (1987) qui désigne un groupe constitué de segments dont la localisation aboutit à la reproduction multipolaire de la famille.

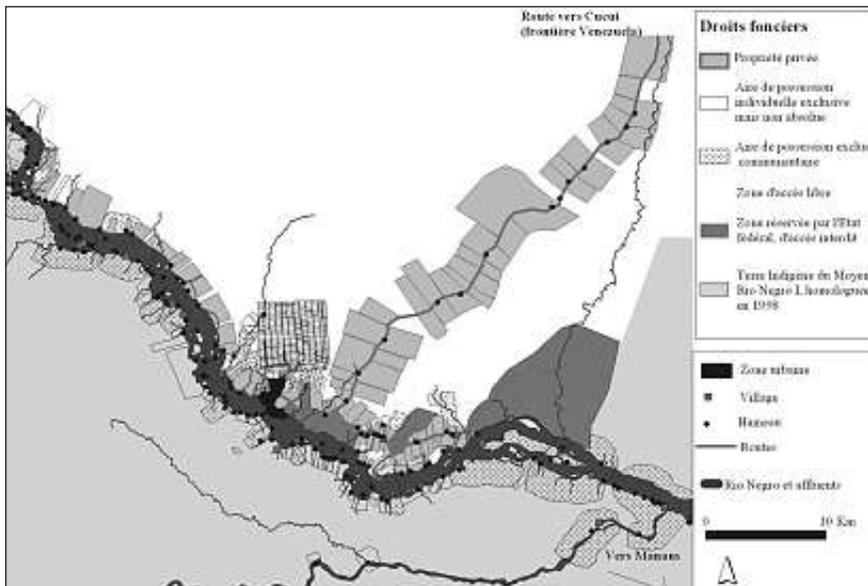
Du village à la ville : les transitions agraires et foncières associées à l'urbanisation

Croissance démographique et transformation du régime foncier autour de la ville

La colonisation de la région du haut Rio Negro a commencé au XVII^e siècle et a été menée par des missionnaires, des militaires et des commerçants. São Gabriel était le siège d'une garnison et d'une mission religieuse. À partir du XIX^e siècle, des descendants des colons d'origine européenne se sont appropriés des terrains aux alentours du bourg. À partir du XX^e siècle, cette influence s'est atténuée, laissant la place à celle des missionnaires salésiens.

Bénéficiant de l'appui du gouvernement, les salésiens ont implanté un réseau d'internats dans plusieurs villages localisés aux embouchures des affluents du Rio Negro, et ont fait de São Gabriel leur base principale. À partir des années 1970, les militaires ont entrepris la construction de deux routes, l'une reliant la frontière vénézuélienne et l'autre allant jusqu'au port de Camanaus, en aval des cascades de São Gabriel. L'armée et l'aéronautique ont alors acquis de grandes terrains aux abords de ces routes (figure 2). La ville a connu un afflux de population non amérindienne ;

Figure 2. Droits fonciers autour de São Gabriel da Cachoeira (2005)



Source : données de terrain, Flow (2005).

Tableau 1. *Groupes d'acteurs et accès au foncier dans la zone périurbaine de São Gabriel da Cachoeira*

Groupe d'acteurs	Taille des unités foncières	Localisation	Tenure foncière
Commerçants et militaires « blancs »	50 à 400 ha	Routes de Cucuí et de Camanaus	Propriété privée
Commerçants et hommes politiques « métis »	50 à 200 ha	Routes de Cucuí et de Camanaus et rives du fleuve proche de la ville	Propriété privée Possession individuelle et exclusive en Terre indigène
Amérindiens installés dans un village ancien	50 à 200 ha (pour 45 à 110 habitants)	Bord du fleuve, à plus de 5 km de la ville	Possession communautaire exclusive
Amérindiens installés dans un village récent	10 à 50 ha (pour 45 à 110 habitants)	Bord de route ou de fleuve, proche de la ville	Possession communautaire exclusive souvent sécurisée par un titre foncier
Citadins amérindiens ou « blancs » cultivant dans la colonie agricole	10 ha	Nord de la ville (colonie agricole)	Possession individuelle sécurisée par un titre foncier
Citadins exploitant des terres vacantes autour de la ville (« espaces interstitiels »)	5 ha	Nord de la ville	Possession individuelle rarement sécurisée
Amérindiens installés en ville et sans terre	variable	variable	Accès indirect

celle-ci s'est employée essentiellement dans les entreprises de construction et la plupart des migrants est repartie à la fin des chantiers. La plupart de ceux qui sont restés, souvent originaires du nord-est brésilien, sont prospérés dans le commerce et acquis des propriétés sur les bords des routes (rachat aux premiers occupants ou obtention d'un titre foncière sur des terres sans maître). Parallèlement, des familles amérindiennes ont commencé à s'installer massivement en zone urbaine, et dans des villages périurbains, certains préexistant à leur arrivée, d'autres résultant de cet afflux de population indigène. Une seconde vague de population non amérindienne a commencé à la fin des années 1980, d'abord avec la venue des orpailleurs, puis avec l'implantation de nouvelles unités de l'armée. En 1995, la municipalité a créé au nord de la ville une colonie agricole, soit un ensemble de lots agricoles contigus, pour répondre aux besoins en terres cultivables des familles amérindiennes et des anciens orpailleurs installés en ville.

L'espace périurbain est ainsi structuré en trois grands types d'unités foncières : les grandes propriétés privées (le long des routes et du fleuve), les territoires villageois et la colonie agricole (350 lots de 10 ha). Entre ces unités, et notamment entre la ville et la colonie agricole, on trouve des « espaces intersiticiels », qui appartiennent à la commune de São Gabriel, où les agriculteurs sans terres tentent de faire jouer leur droit d'occupation (*posse*) après plusieurs années de mise en culture et d'habitation. La rive droite du fleuve, qui fait face à la ville, constitue la limite de la Terre Indigène la plus proche, homologuée en 1998. On remarque (figure 2) que plus on se rapproche de la ville, plus les territoires villageois (« aire de possession exclusive communautaire ») sont restreints et strictement délimités, même en Terre Indigène. En effet, les propriétés privées, antérieures à la reconnaissance de cette Terre, sont demeurées aux mains de familles influentes, même si le statut de la Terre garantit officiellement son usufruit collectif et exclusif aux Amérindiens.

En résumé, la situation foncière, porteuse de fortes inégalités, observée aujourd'hui autour de São Gabriel apparaît étroitement corrélée aux différents courants migratoires (tableau 1).

Répartition des systèmes agroforestiers dans la zone périurbaine

Dans les territoires villageois éloignés de la ville, les jardins-vergers sont attenants aux habitations qui sont situées au bord du fleuve. Sur les terres non-inondables, la polyculture sur abattis-brûlis en rotation avec des friches de longue durée (de 15 à 30 ans) se distingue des petits champs de manioc défrichés dans de jeunes recrûs (moins de 8 ans), généralement plus proches des habitations. La répartition de ces parcelles en mosaïque répond à la diversité des types de sol et de la couverture forestière, chaque emplacement étant plus ou moins propice à une gamme de cultures. Par ailleurs, l'association de ces trois systèmes de culture permet

de répartir les pointes de travail⁵ dans l'année et de gérer le risque lié à la variabilité des saisons sèches, nécessaires au séchage de la biomasse forestière avant brûlis (Empeiraire et Eloy, 2008).

En revanche, aux abords de la ville, la répartition des systèmes de culture dépend davantage de la tenure foncière et de l'accessibilité des terrains que des conditions agroécologiques. Dans les grandes propriétés de bord de route, la propriété privée coïncide spatialement avec la conversion des parcelles d'abattis-brûlis en prairies temporaires, et dans les petites propriétés (péri)urbaines, ainsi que dans les lots proches de la colonie agricole, on remarque la prédominance des jardin-vergers. Dans les propriétés périurbaines les plus petites (moins de 1 ha) et proches de la ville, les abattis cèdent la place au maraîchage. En revanche, dans les « espaces interstitiels » marqués par l'insécurité foncière, on remarque le maintien de la culture sur abattis-brûlis, mais avec des rotations plus courtes (moins de 5 ans) et un moindre investissement dans les plantations fruitières (Eloy, 2008a).

La concentration démographique et l'appropriation privée des ressources semblent donc associées à l'intensification des systèmes de culture, suivant un modèle bozerupien. Toutefois, si l'on élargit les échelles sociales et spatiales d'analyse, les pratiques territoriales et économiques des familles amérindiennes permettent de relativiser cette relation de cause à effet.

Les principaux systèmes de production

Dans les villages éloignés de la ville, on retrouve des systèmes de production diversifiés destinés à l'autosuffisance, associant les deux systèmes de culture sur abattis-brûlis (jachère courte et jachère longue), les jardins-vergers, la pêche et la chasse.

Les familles amérindiennes qui ont fondé leur village en bord de route, aux abords de São Gabriel, ont souvent accès à des espaces de forêt denses mais situés au-delà des grandes propriétés d'élevage et sans accès au fleuve. Elles peuvent donc cultiver des espèces exigeantes dans leurs abattis mais, sans cet accès aux ressources halieutiques, elles ont besoin de revenus monétaires pour acheter des produits riches en protéines (aliments ou rations pour élevage). Elles pratiquent le plus souvent un système de polyculture sur abattis-brûlis en forêt dense, et se spécialisent dans la vente de bananes et de manioc à des commerçants, qui achètent leur produits sur place.

Dans les territoires villageois exigus, les agriculteurs ne peuvent cultiver des espèces exigeantes en raison de rotations écourtées. Ils se

5. On considère ici que le jardin-verger est un système de culture à part entière, même s'il peut être considéré comme un des aboutissements possibles des cycles culture-forêt successifs (Eloy, 2005)

spécialisent dans la vente directe aux consommateurs urbains de produits frais à base de manioc. Des revenus complémentaires (artisanat, emplois temporaires) contribuent également à leur subsistance (tableau 2).

Tableau 2. Répartition des principaux systèmes de culture et d'élevage selon la tenure foncière et l'accessibilité des terrains

	Territoire d'usage commun	Colonie agricole	Concession de droit foncier sur le terrain d'un tiers	Propriété privée
Zone forestière	SC1 SC2/SC3	X	SC2/SC3	SC1 SC2/SC3
Zone périurbaine berges	SC1/SC3	X	SC2/SC3	SC1 + élevage bovin sur prairies temporaires
Zone périurbaine route	SC1 ou SC2/SC3* (spécialisation pour le marché)	SC1 + maraîchage si lot facilement accessible	SC2/SC3 si lot lointain	SC2/SC3 SC1 + élevage bovin sur prairies temporaires + maraîchage
Zone urbaine	X	X	X	SC1

SC1 : Jardins-vergers, SC2 : polyculture sur abattis-brûlis en rotation avec une friche de longue à moyenne durée, SC3 : culture du manioc en rotation avec une friche de courte durée

* Territoires fragmentés : les maisons du village se trouvent en bord de route. On y trouve des jardins-vergers attenants (SC1), qui sont entourés d'une mosaïque de petits abattis et de jeunes recrûs forestiers (SC3). Les grands abattis de forêt dense (SC2) sont situés généralement de l'autre côté de la route, au delà des grandes exploitations d'élevage bovin, appartenant à des commerçants non-amérindiens.

Le système de production le plus couramment rencontré chez les habitants de la ville et des villages périurbains proches (75 % des familles enquêtées) consiste en une polyculture sur brûlis destinée à l'autoconsommation, complétée par des revenus monétaires. Les exploitations sont généralement morcelées : un jardin-verger en ville, un petit abattis en zone périurbaine proche et, éventuellement, des parcelles défrichées en forêt dense, situées aux abords d'un hameau ou d'un village distant de la ville. Les femmes adultes dédient la majeure partie de leur temps à la production agricole, alors que les hommes et les jeunes travaillent en ville, en aidant ponctuellement au défrichement ou à la préparation des dérivés du manioc pendant les fins de semaine et les vacances.

Nous allons maintenant montrer comment les trajectoires familiales de migration expliquent la prédominance de ce système de production en analysant les formes d'accès aux ressources naturelles qui entrent en jeu au cours de ces trajectoires.

La multilocalité entre ville et forêt : une innovation territoriale collective

L'augmentation de la population dans la zone d'étude résulte de la croissance démographique végétative, combinée à des mouvements migratoires qui présentent plusieurs modalités (migrations définitives ou temporaires, mobilités saisonnières, hebdomadaires, etc.). L'étude des trajectoires de migration laisse supposer que le mouvement vers la ville ne constitue pas seulement un phénomène d'exode rural, au sens d'un processus massif et définitif de transfert de résidence des Terres Indigènes vers le centre urbain, car un tiers des familles possèdent une habitation dans un village d'origine, où elles pratiquent l'agriculture, la cueillette, la pêche et la chasse (ISA/Foirm, 2004).

Les différents types d'accès indirect à la terre

Pour le migrant qui ne dispose pas de capital pour acheter un terrain en zone périurbaine proche, c'est l'appartenance à un groupe de parenté qui dispose d'une propriété ou vit dans un village en bordure de la ville qui détermine l'accès aux espaces-ressources. Dans ce cadre, les catégories européennes de location, fermage, métayage ne sont pas assez souples pour qualifier les différentes formes d'accès indirect à la terre. Nous utilisons en conséquence la notion de « procédure de délégation de droit foncier » développée par Lavigne-Delville *et al.* (2001)⁶ et l'appliquons aux concessions temporaires de droit d'usage des espaces-ressources nécessaires à la pratique de la culture sur abattis-brûlis.

- Prêt à durée déterminée

Il s'agit d'une relation d'entraide entre familles amérindiennes apparentées, qui vise à résoudre un problème ponctuel d'accès à la terre. Le

6. D'après Lavigne-Delville *et al.* (2001), une procédure de délégation de droit foncier est l'ensemble des mécanismes par lesquels un acteur négocie et obtient d'un tiers, selon des clauses plus ou moins précises, le droit d'exploiter, à titre non définitif, une partie de son terrain ou territoire. Ces droits ne s'appliquent pas seulement à la ressource « terre », mais aussi à des espaces-ressources donnés, et portent sur des périodes données.

cédant prête une partie de son abattis productif ou de jeune friche arborée. Il offre ainsi une alternative à une famille récemment installée, qui, durant les premiers mois suivant son arrivée dans la région de São Gabriel, n'a pas encore les moyens de subvenir à ses besoins et n'a pas intérêt à investir sa force de travail dans des travaux pénibles de défrichage en forêt dense.

Un exemple d'arrangement de type prêt à durée déterminée

Raimundo, Baniwa, habitait avec ses frères au hameau Jacaré Posso, en aval du village de Santa Rosa, dans le moyen Içana [environ 150 km en amont de São Gabriel]. Son fils aîné, de 19 ans, est parti vivre depuis déjà deux ans dans un village de la route de Camanaus, Nova Vida, où habite son oncle Felipe, afin d'étudier à São Gabriel [5 km]. Les autres enfants étudiaient à Santa Rosa, mais d'après Raimundo « ça n'allait pas car ils devaient ramer plus d'une heure et demi pour arriver à l'école ». Raimundo est donc venu avec ses quatre autres enfants à Nova Vida depuis la rentrée 2003. « Là-bas, à Jacaré, il y a mes frères, et ma belle-sœur va prendre soin de nos abattis. Nous allons y retourner pendant les vacances scolaires pour faire de la farine. Il nous en reste encore un peu de celle que nous avons rapporté [...] et mon oncle Felipe m'a donné un morceau de son abattis pour que nous fassions notre propre farine, en attendant que mon abattis d'ici soit mûr. Pour survivre, nous fabriquons aussi de l'artisanat que nous vendons en ville ».

- Droit de mise en culture contre prestation en travail ou don en nature.

Dans ce type d'arrangement, le cédant dispose de prérogatives exclusives sur un terrain, garanties par un titre foncier. Les droits délégués recouvrent les droits d'accès et d'exploitation de l'espace forestier. Même si le cédant fournit parfois à l'occupant un four ou une pirogue, et que l'occupant « offre » une rétribution en nature, il ne s'agit pas à proprement parler de métayage car les règles de partage ne sont ni clairement définies au départ, ni fixes. Cet arrangement prend parfois la forme d'un contrat de gardiennage, lorsqu'un propriétaire résidant en ville confie à une famille la « surveillance » de l'unité de production. En échange du défrichage des abattis du propriétaire, de l'entretien de son verger et d'une part variable de sa production, le « gardien » peut exploiter la terre, pratiquer la cueillette, et consommer les fruits du verger⁷. Cet arrangement est le plus couramment rencontré.

7. On note quelques cas de rupture de l'arrangement entraînant l'exclusion des occupants lorsque le propriétaire se rend compte que les gardiens vendent les produits de cueillette et les fruits du verger.

On peut avoir le cas d'un propriétaire commerçant qui vient ponctuellement sur le site de production. La famille du « gardien » a migré récemment vers São Gabriel. Les terres forestières, vacantes et sans maître,

**Deux exemples d'arrangement de type
« droit de culture contre prestation en travail ou dons en nature »**

Gilberto a 75 ans. Son père, Tukano, originaire du Uaupés, avait migré dans la région de São Gabriel au début du xx^e siècle. « Je suis né ici à São Gabriel. [...] Je voulais avoir ma terre aussi. Sur l'île du Cabari [située à 20 min en canot à moteur en amont de la ville] il n'y avait personne. Il y a 40 ans, j'y ai construit une maison et j'ai défriché des parcelles sur la rive [droite], face à l'île. [...] Ensuite, j'ai essayé d'avoir un document de propriété pour l'île, mais la Marine n'a pas voulu. Ils m'ont dit que le propriétaire était le premier arrivé et qu'il n'y avait pas besoin de document. J'ai alors obtenu dans les années 1980 un document pour le terrain sur la rive. Maintenant je ne m'occupe plus de ce terrain, je suis trop vieux. Mon fils a un abattis sur la rive. Sur l'île, j'ai laissé un vieux monsieur, un Baniwa, depuis plus de dix ans. Il est arrivé de l'Içana et m'a demandé si j'avais un terrain près d'ici pour lui, pour qu'il s'installe près de la ville. Il voulait une maison proche de São Gabriel pour toucher sa pension de retraite ». Le « gardien » est Miguel, 72 ans, Baniwa, originaire du Quiari. Il est venu d'Assunção do Içana pour travailler dans la région de São Gabriel pour la première fois au début des années 1970, dans une fazenda⁸ de la route de Cucuí. Cinq années plus tard, il s'est installé sur l'île de Cabari avec deux fils. Gilberto explique les termes de leur arrangement : « Alors je l'ai autorisé à s'installer là et à faire des abattis. Je lui ai dit « tu peux m'amener un peu de beiju et de farine, quand tu peux ». Et enfin il ajoute : « Mes enfants auront sûrement besoin de ce terrain, donc je ne voulais pas qu'il soit abandonné. »

Maria habite à São Gabriel et est propriétaire d'une large bande de terre sur la rive qui fait face à São Gabriel (3000 m de largeur). C'est un terrain hérité de son grand-père, fils d'un soldat de Cucuí. La famille jouit d'un droit de propriété ancien sur ses terres (garanti par un titre foncier), qui n'a pas été remis en cause par la création de la Terre Indigène. Il y a huit ans, Maria a autorisé une communauté Baniwa, venue du haut Içana, à fonder un village sur son terrain. Les hommes de la communauté ouvrent des abattis pour Maria, contre une rémunération. Ils peuvent faire leurs propres abattis « où ils veulent ». Ils « offrent » souvent de la farine et des fruits à Maria lorsqu'elle ou son mari vont les visiter. D'après elle, la rive qui fait face à la ville « n'appartient pas aux Indiens. À partir de la limite du terrain, au fond, oui, c'est l'aire indigène ».

8. Grande propriété, qui, en Amazonie, correspond généralement à une exploitation d'élevage bovin extensif sur prairies temporaires.

étant trop éloignées de la ville, et il est alors plus avantageux d'obtenir un droit de culture sur un terrain présentant moins de ressources qu'en forêt dense (biomasse, biodiversité), mais plus accessible. Les droits en question peuvent être délégués aussi bien à un groupe domestique qu'à une communauté, qui se partage les espaces-ressources (étude de cas 4).

- Prêts sans limitation de durée mais avec restrictions d'usage

Dans ce cas, les droits délégués recouvrent le droit de mise en culture et d'exploitation des ressources, mais pas la plantation d'arbres, ni la construction d'une maison, afin d'éviter les prérogatives définitives de la part de l'occupant⁹. L'accord est conclu à titre individuel, et ne recouvre pas les droits de gestion et d'inclusion/exclusion.

Le propriétaire possède généralement un terrain proche du centre ville, avec une sécurité foncière importante, comme c'est le cas de la propriété du diocèse ou de certaines grandes *fazendas* situées aux portes de la ville. Il autorise des familles amérindiennes à cultiver sur une surface inférieure à deux hectares. Habitant en ville, ces producteurs n'y plantent presque que des cultures temporaires (surtout du manioc), en raison de l'interdiction d'installer des espèces pérennes, de l'exiguïté du terrain et du droit de reprise latent du propriétaire. Ce dernier dispose d'un ensemble de familles ayant une certaine dette envers lui, et entretiennent ainsi des relations de type clientéliste. Ces familles sont sollicitées pour des travaux de construction sur le terrain du propriétaire ou durant les campagnes électorales.

Trajectoires de migration et accès à la terre

Au fur et à mesure des étapes migratoires vers São Gabriel, les familles ont recours à divers modes d'accès à la terre. Au cours de leur déplacement, il est courant qu'elles s'appuient sur un parent installé en ville ou dans un village proche. L'insertion progressive dans les réseaux sociaux locaux peut ensuite faciliter l'obtention d'un droit d'usage permanent sur une portion de territoire villageois périurbain. Pourtant, il semble que la plupart des migrants évitent de se remettre à nouveau dans la situation de

9. Au Brésil, avec la loi des Terres (1850), l'occupation des terres est devenue une des formes d'obtention de la propriété, grâce à l'affirmation du droit de « posse ». La légitimation de ce droit est actuellement régularisée par la loi 6383 de 1976, qui prévoit la délivrance d'une licence d'occupation (titre de *posse*) aux agriculteurs qui peuvent prouver qu'ils demeurent sur une terre et l'exploitent depuis au moins un an et que celle-ci n'est pas l'objet d'un droit de propriété d'un tiers. L'accumulation de capital productif et immobilier par les occupants constitue donc une menace pour les propriétaires, qui ne peuvent pas toujours justifier d'un titre de propriété en règle et de l'exploitation effective de l'ensemble du terrain occupé.

vie au sein d'une communauté, surtout après avoir quitté leur région d'origine à cause de conflits dans leur propre village (Brandhuber, 1999).

Au cours de la première installation en zone périurbaine, le problème de l'autosuffisance alimentaire est souvent réglé par un prêt à court terme d'un recrû forestier ou d'un abattis déjà productif. Ensuite, les arrangements de type « prêts à durée déterminée » ou « prêts sans limitation de durée avec restrictions » est souvent combiné à des retours fréquents dans la zone d'origine, où ils disposent encore d'abattis productifs. Cette phase d'installation en ville peut être considérée comme une période de test. En raison de la difficulté d'obtention d'un lot dans la colonie agricole (tous les lots accessibles ont été pourvus), les relations nouées avec un propriétaire permettent d'avoir accès à la terre, le plus souvent par un arrangement du type « droit de culture contre prestation en travail ou dons en nature ». Le terrain cédé est souvent d'accès relativement facile, et la famille peut profiter des bâtiments et équipements déjà présents sur l'exploitation, notamment ceux nécessaires à la fabrication de la farine de manioc. Le cédant joue souvent aussi un rôle important dans la constitution du stock de cultigènes des nouveaux occupants (Emperaire et Eloy, 2008). Devenir « gardien » d'un terrain appartenant à un parent, qui dispose d'une maison en ville et de revenus monétaires, constitue un moyen d'échanger sa force de travail et des produits agricoles contre des marchandises, et/ou contre l'accueil d'un enfant scolarisé en ville.

Il semble que c'est le désir de posséder sa « propre terre » qui guide les choix des chefs de famille, car les rapports avec le propriétaire sont souvent vécus comme une exploitation. Cette situation inconfortable peut mener à l'abandon de l'activité agricole, surtout si certains membres du groupe domestique trouvent des emplois rémunérés.

Cependant, au cours de cette trajectoire migratoire, le groupe domestique maintient généralement un droit d'usage sur les ressources localisées dans leur lieu d'origine et/ou dernièrement occupé. En effet, lorsqu'un membre de la communauté ne possède plus d'abattis productifs et qu'il réside en ville durant une partie de l'année, il peut maintenir les droits qu'il avait sur certains espaces et certaines ressources dans son village d'origine sous réserve de sa participation à la vie communautaire (culte, scolarisation d'enfants au village, travaux communautaires) ou d'un transfert temporaire de ses droits à un autre membre de sa famille.

On voit donc que si la propriété privée (légale ou fonctionnelle) est une tenure foncière répandue aux abords de la ville, de multiples arrangements permettent aux migrants d'accéder indirectement aux ressources naturelles. Les rapports sociaux entre le cédant et le preneur déterminent la marge de manœuvre de ce dernier : ces relations vont de la coopération par échanges mutuels au sein du réseau de parenté à l'exploitation dans le cadre de relations paternalistes. La diversification et la multiplication des arrangements de concession de droits fonciers permettent de garantir l'accès à la terre dans un contexte de forte compétition et de variabilité de la disponibilité de la main-d'œuvre et des sources de revenus. Les arran-

gements ne sont pas réductibles à des accords individuels : ils combinent l'usage de règles normatives collectives et la mise en œuvre de logiques individuelles.

La gamme des droits acquis est étroitement liée aux système de production pratiqué. Les familles qui résident dans un village relativement éloigné de la ville maintiennent des systèmes de production diversifiés et tournés vers l'autosuffisance. Les groupes qui ont migré récemment sur des terrains restreints de la zone périurbaine ont tendance à développer des systèmes de production spécialisés dans la vente sur le marché urbain.

Enfin, la multilocalité viabilise les systèmes de production fondés sur la polyculture sur abattis-brûlis destinée à l'autoconsommation, complétée par des revenus monétaires. Pour mettre en œuvre ce système d'activités, les familles mobilisent plusieurs tenures foncières : propriété privée, possession exclusive (lots de la colonie agricole), droit d'usage sur un territoire villageois, et accès indirect. Cette logique de diversification existe aussi à l'échelle de la famille élargie. Les services, les droits d'usage, les variétés cultivées et les marchandises s'incorporent aux réseaux d'échange qui se dessinent entre les unités socio-spatiales. La mobilité des individus et la diversité des modes d'appropriation des ressources naturelles facilitent le maintien de la complémentarité spatio-temporelle des différents systèmes agroforestiers et la diversité alimentaire (Eloy, 2008a, 2008b).

Conclusion

Dans les régions de forêt tropicale, si la généralisation de la propriété privée, l'augmentation de la population et le raccourcissement des temps de jachère sont souvent liés, dans le Rio Negro, cette évolution ne semble linéaire ni dans l'espace, ni dans le temps. L'opposition conceptuelle ville et forêt correspond à l'incompatibilité apparente entre deux modes de tenure foncière : la propriété privée et l'usufruit collectif. Pourtant, les familles amérindiennes combinent ces deux modes de tenure au cours de leur trajectoire de migration, et au sein de leur espace de vie multipolaire.

On peut donc supposer que la dominance des propriétés privées et des forêts secondaires dans la frange périurbaine ne constitue pas un indicateur de crise des systèmes de production amérindiens fondés sur l'abattis-brûlis, tant que les individus obtiennent d'autres sources de revenus et maintiennent une intense circulation dans l'espace régional. Ces innovations rappellent celles observées en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, où les mobilités entre ville et campagne permettent de maintenir certains systèmes de production agricoles, et où les formes marchandes d'accès au foncier qui se développent dans l'espace urbain et périurbain ne se substituent jamais totalement aux tenures organisées autour du lignage

(Verdier et Rochegude, 1986 ; Banzo, 1997 ; Cortes, 1998 ; Chaléard et Dubresson, 1999).

Ces résultats ont des implications directes pour l'aménagement des espaces amazoniens affectés par l'urbanisation. Au regard de la crise sociale et environnementale des mégapoles amazoniennes, il semble que le développement durable dépendra de la participation active des mouvements amérindiens dans les processus de décision concernant la mise en valeur des espaces forestiers, mais également de leur engagement dans la planification du développement urbain (transports, régulation foncière, filières etc.).

Références bibliographiques

- Balan J., Dandler J., 1987. « Marriage process and household formation : migration in the Cochabamba region (Bolivia) and Bolivian migrants in Buenos Aires (Argentina) ». Communication présentée au séminaire sur l'insertion des migrants dans les villes africaines, CRDI-ORS-TOM-URD, Lomé, 10-14 Février 1987, 47 p.
- Banzo, M. 1997. « La ruralité dans la frange péri-urbaine de Mexico ». In : Gastellu, J. M. et Marchal, J. Y. (éds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*. Paris, ORSTOM : 135-152.
- Berkes, F., Folke, C. et Colding, J. (Eds.), 1998. *Linking social and ecological systems : management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge, UK, Cambridge University Press
- Blanc-Pamard, C., Milleville, P., Grouzis, M. et al. 2005. « Une alliance de disciplines sur une question environnementale : la déforestation en forêt des Mikea (Sud-Ouest de Madagascar) ». *Natures Sciences Sociétés*, 13 (7-20).
- Brandhuber, G. 1999. « Why tukanoans migrate ? Some remarks on conflicts on the upper Rio Negro (Brazil) ». *Journal de la Société des Américanistes*, 85 : 261-280.
- Browder, J. O. et Godfrey, B. J. 1997. *Rainforest Cities. Urbanization, Development and Globalization of the Brazilian Amazon*. New York : Columbia University Press. 424 p.
- Chapin, M. 2004. « A challenge to conservationists ». *World Watch magazine*, novembre/décembre 2004 : 17-31.
- Chauveau, J. P. 2007. « Sociétés agraires, urbanisation et question foncière. Une exception africaine ? » *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, 16 (5) : 374-378.
- Chaléard, J.-L. ; Dubresson, A. 1999. *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*. Paris : Karthala. 258 p.
- Chernela, J. M. 1989. « Managing Rivers of Hunger: The Tukano of Brazil. » *Advances in Economic Botany*, 7 : 238-248.

- Cortes, G. 1998. « Migrations, systèmes de mobilité, espaces de vies : à la recherche de modèles. » *l'Espace géographique*, 27 (3) : 265-275.
- Domenach, H. et Picouet, M. 1987. « Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration ». *Population*, 42 (3) : 469-484.
- Dureau, F. 2002. « Les systèmes résidentiels : concepts et applications ». In : Levy, J. P. et Dureau, F. (Eds.), *L'accès à la ville. Les mobilités en question*. Paris, L'Harmattan : 355-382..
- Eloy, L. 2005. *Entre ville et forêt : le futur de l'agriculture amérindienne en question*. Thèse de Doctorat en géographie. Paris : Université de Paris III/ IHEAL. 408 p.
- 2008a. « Dynamiques et adaptation des systèmes agroforestiers périurbains dans le nord-ouest Amazonien ». *Bois et Forêts des tropiques* (296) : 45-54.
 - 2008b. « Diversité alimentaire et urbanisation. Le rôle des mobilités circulaires des Amérindiens dans le Nord-Ouest Amazonien ». *Anthropology of Food*. S4, mai 2008. <http://aof.revues.org/document2882.html>
- Eloy L., Le Tourneau F. M. L'urbanisation provoque-t-elle la déforestation en Amazonie ? Innovations territoriales et agricoles dans le nord-ouest Amazonien (Brésil). *Annales de Géographie* (à paraître).
- Eloy, L., Le Tourneau, F.-M. et Théry, H. 2005. « Une ville dans la forêt : São Gabriel da Cachoeira, capitale isolée du haut Rio Negro. » *Cybergeo*, 304. <http://www.cybergeo.eu/index3238.html>
- Empereire, L. 2000. « Entre selva y ciudad : estrategias de producción en el Río Negro medio (Brasil) ». *Bulletin de l'Institut Français des Études Andines*, 29 (2) : 215-232. Disponible sur : [http://almacen2.ifeanet.org/publicaciones/boletines/29\(2\)/215.pdf](http://almacen2.ifeanet.org/publicaciones/boletines/29(2)/215.pdf).
- Empereire L., Eloy L. 2008. A cidade, um foco de diversidade agrícola no Rio Negro (Amazonas, Brasil) ? *Bol. Mus. Para. Emílio Goeldi, ciências humanas*, Belém, 3 (2) : 195-211.
- IBGE, 2007. Contagem da população. www.ibge.gov.br.
- ISA/FOIRN, 2004. Resultados da pesquisa sócio-econômico-demográfica da Cidade de São Gabriel da Cachoeira. Rapport.
- Jouve, P. 2007. « Le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique subsaharienne ». *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, 16 (5) : 379-385.
- Lavigne-Delville, P., Toulmin, C., Colin, J.-P. et al. (Eds) 2001. *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) : modalités, dynamiques et enjeux*. Paris, GRET-IRD-IEED. 207 p.
- Léna, P. 1997. « Qu'est-ce que la ruralité aujourd'hui en Amazonie brésilienne ». In : Gastellu, J. M. et Marchal, J. Y. (éds.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*. Paris, ORSTOM : 575-593.
- Le Roy, E. 1991. « La trame foncière ». In : Le Bris E, Le Roy E, Mathieu P. (Eds). *L'appropriation des terres en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*. Paris, Karthala : 313-317.

- Magalhães, E.D. (org.) 2003. « Legislação indígena brasileira e normas correlatas », Brasília, Funai/ CGDOC, 594 p.
- Melo, N. A. et Théry, H. 2003. « L'État brésilien et l'environnement en Amazonie : évolutions, contradictions et conflits ». *L'Espace géographique*, 1 : 3-20.
- Mesclier, E. 2006. « Agribusiness et paysanneries dans la nouvelle donne mondiale ». In : Dureau, F., Gouëset, V. et Mesclier, E. (éds.), *Géographies de l'Amérique latine*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes : 171-188
- Moran, E. F. 1991. « Human Adaptive Strategies in Amazonian Black-water Ecosystems ». *American Anthropologist*, 93 (2) : 361-382.
- Ostrom, E., Gardner, J. et Walker, J. 1994. *Rules, Games & Common Pool Resources*. Ann Arbor The University of Michigan Press. 369 p.
- Reboratti, C. (Ed.), 1986. *Se fue a volver. Seminario sobre las migraciones temporales en América Latina*. Mexico, Pispal Ciudad –Cenep.
- Siren, A. H. 2007. « Population growth and land use intensification in subsistence-based indigenous community in the Amazon. » *Human Ecology*, 35 :669-680.
- Scouvert, M. et Lambin, E. F. 2006. « Approche systémique des causes de la déforestation en Amazonie brésilienne. Syndromes, synergies et rétroaction ». *Espace géographique*, 35 (3) : 241-254.
- Temple, L. et Moustier, P. 2004. « Les fonctions et contraintes de l'agriculture périurbaine de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar) ». *Cahiers Agriculture, numéro « L'alimentation en ville »*, 3 (9) : 15-22.
- Toledo, V. M., Ortiz-Espejel, B., Cortes, L., *et al.* 2003. « The multiple use of tropical forests by indigenous peoples in Mexico : a case of adaptive management ». *Conservation Ecology*, 7 (3) : 9.
- Verdier, R. et Rochegude, A. 1986. *Systèmes fonciers à la ville et au village : Afrique noire francophone* Paris. L'Harmattan. 296 p.
- Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. *et al.* 2002. « Resilience management in social-ecological systems : a working hypothesis for a participatory approach ». *Conservation Ecology* 6 (1) : 14.